



V O L V O

VOLVO CAR EXTENDED WARRANTY

ROULER L'ESPRIT TRANQUILLE

Quand vous achetez une Volvo, vous choisissez la qualité supérieure, la sécurité et la fiabilité. Non seulement pour la qualité du véhicule, mais aussi parce que votre distributeur Volvo vous offre le meilleur service. Volvo Car Extended Warranty vous protège des frais de réparation imprévus, et ce, même après l'expiration de la garantie d'usine Volvo de deux ans.

EN SÉCURITÉ POUR PLUSIEURS ANNÉES

Vous pouvez souscrire un contrat Volvo Car Extended Warranty pour une nouvelle voiture dans les 30 jours suivant le début de la garantie d'usine. La date du début de la garantie d'usine Volvo est celle enregistrée à la livraison de votre voiture.

VOS AVANTAGES

- la durée de votre garantie d'usine Volvo est prolongée
- utilisation de pièces d'origine Volvo par des techniciens expérimentés et formés par Volvo
- valable partout en Europe
- votre Volvo conserve sa condition optimale
- la garantie peut être transférée au propriétaire suivant

La formule de garantie offerte (durée et kilométrage maximum) est décrite dans votre contrat Volvo Car Extended Warranty.

COUVERTURE IDÉALE

Volvo Car Extended Warranty vous préserve de dépenses élevées en cas de pannes imprévues.

Avec cette couverture très étendue, vous pouvez, même après l'expiration de la garantie conventionnelle (garantie d'usine), continuer à rouler l'esprit tranquille jusqu'à 3 ans supplémentaires avec votre Volvo.

Volvo Car Extended Warranty couvre les frais de main d'œuvre et les pièces devant être remplacées, pour autant qu'il ne s'agisse pas de pièces d'usure. Aux pages suivantes, vous trouverez une liste des pièces couvertes et non couvertes par Volvo Car Extended Warranty.

PRISE EN CHARGE RAPIDE ET FIABLE

Si votre voiture a besoin d'être réparée, vous êtes entre de bonnes mains chez votre distributeur Volvo. La couverture exceptionnelle de Volvo Car Extended Warranty signifie qu'en cas de réparation le garant – c'est-à-dire votre distributeur Volvo – assure une prise en charge rapide et efficace.

Même si votre véhicule doit être réparé dans un autre pays européen. Appelez simplement votre revendeur, il contactera, si nécessaire, les Volvo Warranty Administration Services. Comme vous pouvez le constater, vous êtes couvert pratiquement partout et à tout moment.

VALEUR AJOUTÉE POUR VOTRE VOITURE

Les documents de garantie que vous recevez en signant votre contrat Volvo Car Extended Warranty vous offrent des avantages significatifs.

Avec un carnet d'entretien et de garantie correctement complété, vous prouvez que votre Volvo est régulièrement entretenue selon les prescriptions de la marque et avec des pièces répondant aux spécifications techniques de Volvo.

Le contrat Volvo Car Extended Warranty peut être transféré au propriétaire suivant si la voiture est vendue durant la période de garantie. Les documents de garantie valent donc leur pesant d'or si vous décidez de vendre votre voiture.

TARIFS

La Volvo Car Extended Warranty peut être souscrite pour une nouvelle voiture dans les 30 jours suivant le début de la garantie d'usine.

Vous choisissez la durée de prolongation de votre garantie d'usine: + 1, + 2 ou + 3 ans. Votre Volvo Car Extended Warranty commence le lendemain de la date d'expiration de la garantie usine de votre véhicule.

Volvo Car Extended Warranty	EX30 ▪ EC40 ▪ EX40 ▪ XC40 S60 ▪ V60 ▪ S90 ▪ V90	XC60 ▪ XC90 ES90 ▪ EX90
+ 1 AN limitée à 200.000 km	€ 465	€ 665
+ 2 ANS limitée à 200.000 km	€ 925	€ 1.325
+ 3 ANS limitée à 200.000 km	€ 1.385 *	€ 1.985 *

* Volvo Car Extended Warranty +3 ans n'est pas disponible sur les EX30, EC40, EX40, ES90 ou EX90.

Prix avec 21% de TVA incluse remplaçant les prix antérieurs, valables à partir du 1er avril 2025 et jusqu'à nouvel ordre. Document non contractuel, sous réserve de modifications au niveau des spécifications et des prix sans notification préalable.

Éd. resp. : Bram Vandekerckhove • siège social: Volvo Car Belgium SA, John Kennedylaan 25, BE-9000 Gent • siège d'exploitation: Volvo Car Belux, Avenue du Hunderenveld 10, BE-1082 Berchem-Sainte-Agathe

CONDITIONS VOLVO CAR EXTENDED WARRANTY

1. COUVERTURE

La Volvo Car Extended Warranty donne droit à la réparation ou au remplacement de pièces défectueuses à la suite d'un vice caché au moment de la livraison du véhicule. Tout vice caché qui survient pendant la durée de la garantie est réputé avoir existé au moment de la livraison. La Volvo Car Extended Warranty est donc une prolongation de la garantie conventionnelle (garantie d'usine) et ne constitue aucune limitation aux droits légaux fixés dans le contrat de vente conclu avec le distributeur auprès duquel vous avez acheté le véhicule, ni dans la législation applicable à la vente de biens de consommation en vigueur dans votre pays.

1.1 La **couverture** s'applique à toutes les pièces mécaniques et électriques du véhicule qui sont des pièces Volvo d'origine, à l'exception des pièces figurant dans la liste suivante des pièces exclues (voir points 2 et 3 de la présente convention).

Les pièces suivantes relèvent également de la couverture :

- garnitures d'étanchéité et bagues d'étanchéité : ces pièces sont uniquement indemnisées lorsqu'elles doivent être remplacées à la suite d'un manquement couvert par la garantie
- système de transmission hybride, convertisseur et système de refroidissement
- Modules ECU High Voltage et câbles High Voltage orange (les batteries hybrides High Voltage sont exclues !)

1.2 **Maintien de la Volvo Car Extended Warranty**

L'acheteur est tenu de faire procéder à l'entretien conformément aux prescriptions du fabricant contenues dans le carnet de service et de garantie, à l'aide de matériaux qui répondent aux spécifications techniques de Volvo. Les intervalles d'entretien recommandés dans le carnet de service et de garantie de votre véhicule ne peuvent être dépassés de **plus d'1 mois ou de 1.500 km** (selon le premier cas qui se présente).

1.3 **Transfert de votre Volvo Car Extended Warranty**

Si vous vendez votre véhicule, la Volvo Car Extended Warranty en cours pourra être transférée au nouveau propriétaire. Veuillez remettre cette convention, avec les documents du véhicule, au nouveau propriétaire. Le nouveau propriétaire doit ensuite contacter le distributeur Volvo qui a initialement vendu le véhicule, ou son distributeur Volvo, et l'informer du transfert, afin que les données du nouveau propriétaire puissent être liées au véhicule et à la Volvo Car Extended Warranty en cours.

1.4 **Région**

La Volvo Car Extended Warranty est valable en Europe, c'est-à-dire :

- | | | | |
|----------------------|-----------------|----------------------|---------------|
| ■ Allemagne | ■ Estonie | ■ Lituanie | ■ Royaume-Uni |
| ■ Andorre | ■ Finlande | ■ Luxembourg | ■ Saint-Marin |
| ■ Autriche | ■ France | ■ Malte | ■ Serbie |
| ■ Belgique | ■ Gibraltar | ■ Monaco | ■ Slovaquie |
| ■ Biélorussie | ■ Grèce | ■ Monténégro | ■ Slovénie |
| ■ Bosnie-Herzégovine | ■ Hongrie | ■ Norvège | ■ Suède |
| ■ Bulgarie | ■ Irlande | ■ Pays-Bas | ■ Suisse |
| ■ Chypre | ■ Islande | ■ Pologne | ■ Turquie |
| ■ Croatie | ■ Italie | ■ Portugal | |
| ■ Danemark | ■ Lettonie | ■ République tchèque | |
| ■ Espagne | ■ Liechtenstein | ■ Roumanie | |

2. EXCEPTIONS LIÉES À L'USURE

2.1 La Volvo Car Extended Warranty ne s'applique donc pas aux pièces sujettes à l'usure, comme :

- balais d'essuie-glace
- blocs/semelles/disques de freins
- bougies
- embrayages
- filtres à huile, filtres à air, filtres à pollen et filtres à carburant
- liquides : par ex. huile, liquide antigel, liquide de frein, liquide lave-glace, réfrigérant pour air conditionné...
- pneus
- pare-chocs
- sellerie et panneaux intérieurs
- catalyseurs et filtres à particules utilisés depuis plus de 120.000 km
- toutes les ampoules à incandescence (à l'intérieur et à l'extérieur), à l'exception des ampoules Bi-Xénon et LED (qui sont couvertes).

2.2 La Volvo Car Extended Warranty ne s'applique pas aux interventions suivantes :

- géométrie et équilibrage des roues
- remplacement et réglage des courroies d'entraînement

3. EXCLUSIONS GÉNÉRALES

La Volvo Car Extended Warranty ne couvre pas

- 3.1 la carrosserie, la peinture et le verre (en ce compris les bruits dus au vent, de sifflement et de cliquetis)
- 3.2 toute modification apportée au véhicule ou à ses pièces, en ce compris, mais sans s'y limiter, la mise au point du moteur, qui n'est pas autorisée par le fabricant (par ex. tuning illégal du moteur, transformation pour LPG/CNG)
- 3.3 les pollutions dans le système de carburant, le mélange de différentes sortes de carburant ou l'utilisation d'un mauvais type de carburant (valable pour tous les types de moteur)
- 3.4 les pièces Volvo non d'origine et les pièces de remplacement Volvo d'origine (elles sont couvertes par le fournisseur dans le cadre de la garantie légale sur les pièces de rechange)
- 3.5 les entretiens, inspections, adaptations ou révisions de votre véhicule
- 3.6 tout manquement qui découle d'une intervention préalable incomplète, temporaire ou erronée (qui est à charge du réparateur qui a effectué cette intervention initiale)
- 3.7 tout manquement provoqué par un abus, manquement ou usage/entretien erroné du véhicule
- 3.8 dommages ou impacts sur la finition intérieure ou extérieure, étant la conséquence de la poursuite de l'utilisation du véhicule, en dépit d'un défaut que vous n'avez pas fait réparer
- 3.9 manquements à des pièces couvertes provoqués par des pièces non couvertes par la Volvo Car Extended Warranty. De tels manquements seront uniquement pris en compte si les pièces défectueuses qui en sont à l'origine sont couvertes par la Volvo Car Extended Warranty.
- 3.10 les véhicules utilisés à des fins commerciales (par ex. taxi, location en self drive, police ou véhicules sur mesure ou adaptés)
- 3.11 un manquement qui est dû à des facteurs externes (comme un accident, le gel, un dégât des eaux, un incendie, un coup de foudre, une explosion, l'extinction d'un incendie ou les dommages en découlant, le vol ou la tentative de vol, l'effondrement de bâtiments, des inondations, un tremblement de terre, un affaissement du sol, une avalanche, un ouragan, un cyclone, une éruption volcanique ou des catastrophes naturelles similaires)